



**ARRETE DE COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 8 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence mention **GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Julie FEN-CHONG	Président : Albin ULLMANN	Présidente : Nadège MARTINY
Membres :	Membres :	Membres :
Pierre CAMBERLIN	Philippe BLANC	Pierre CAMBERLIN
Amandine DARGAUD	Amandine DARGAUD	Amandine DARGAUD
Valérie FACCHINETTI	Valérie FACCHINETTI	Valérie FACCHINETTI
François JACQUIN	Sarah MARION	Anne JEGOU
Sarah MARION	Nadège MARTINY	Sarah MARION
Yves RICHARD	Pascal ROUCOU	Pascal ROUCOU
Pascal ROUCOU	Thomas THEVENIN	Albin ULLMANN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 2 février 2026

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Hervé MOUILLEBOUCHE

